



CHARTRE ET REGLEMENT CHOLET HANDBALL

Pour pratiquer :

Tous les joueurs et joueuses doivent être obligatoirement licencié(e)s pour pouvoir participer aux entraînements ainsi qu'aux matchs.

La licence donne le droit de participer aux entraînements durant la saison sportive correspondante (en aucun cas, le match du WE n'est un dû). En cas d'absence, il est indispensable de prévenir l'entraîneur.

Aucune pratique en compétition ou en loisirs n'est autorisée sans licence.

Seules les personnes désirant essayer la pratique sont autorisées lors de deux séances d'entraînement consécutives à ne pas avoir de licence. Cependant, elles devront être assurées personnellement et ne pourront, en aucun cas, porter plainte contre la section et l'association pour quelques raisons que ce soit.

Règles de bonne conduite :

La prise en charge des mineur(e)s et la responsabilité de la section ne sont assurées que pendant les heures d'entraînements à l'intérieur du gymnase.

Les parents ou les tuteurs, avant de laisser leurs enfants, devront s'assurer de la présence d'un responsable de la séance. De même à la fin de l'entraînement, les parents ou tuteurs devront reprendre leur enfant à l'intérieur du gymnase, limite de responsabilité de la section.

Pour leur sécurité et le respect des équipements, tous les pratiquants devront être munis de chaussures de salle adaptées au handball. Pour des raisons d'hygiène, tous les pratiquants doivent apporter leur propre bouteille d'eau.

La personne responsable du lavage des maillots, s'assurera avant de quitter le gymnase qu'il ne reste pas de tenues dans les vestiaires.

Vie du club :

Pour les matchs à l'extérieur, chaque parent sera désigné 2 ou 3 fois par saison pour le transport des joueurs. Un planning vous sera remis avant chaque phase des championnats. Chaque parent sera en charge de gérer l'inversion avec un autre parent si nécessaire.

Merci de vous présenter quelques minutes en avance, afin d'assurer un départ à l'heure.

Pour les matchs à domicile, les parents assureront à tour de rôle la tenue du bar du club.

Lors de ces matchs, des joueurs seront désignés pour assurer les tâches d'arbitrage et de tenue de la table de marque. Leur présence est obligatoire et une absence doit être notifiée plusieurs jours à l'avance.

Toutes ces informations seront relayées dans la newsletter du club (merci de nous prévenir dès le début de saison si vous ne la recevez pas).

CHARTRE (A destination des licenciés, de leurs parents ou responsables légaux):

En m'inscrivant au Cholet Handball, je m'engage à

- **Respecter** les adhérents, les éducateurs, les dirigeants ainsi que les arbitres et mes adversaires.
- **Respecter** les équipements et matériels mis à disposition lors des entraînements et matchs.
- **Etre à l'heure** aux entraînements et aux matchs et **prévenir** le plus tôt possible en cas d'absence.
- **Accompagner** les joueurs lors des déplacements à l'extérieur, dans le cadre du covoiturage organisé pour l'équipe. (sauf cas particuliers).
(Liste des déplacements répartis équitablement au sein d'une équipe dès réception du calendrier des matchs).
- **Nettoyer** les maillots (et shorts si fournis) (Température 40° à l'envers pour protéger les floccages)
(Rotation du lavage répartie équitablement au sein d'une équipe dès réception du calendrier des matchs).
- **Participer activement** à la vie du club en me rendant disponible certains week-ends pour aider à l'organisation des matchs (table de marque, bar, restauration, ...).

Le non-respect des différents points de la chartre ci-dessus entraînera l'encaissement de la caution fournie lors de l'inscription et la possible disqualification du joueur pour le match suivant.